



Essai de modélisation spatiale d'une source notariale.

Conesa Marc, Mélanie Le Couédic, Elisabeth Bille, Carine Calastrenc

► To cite this version:

Conesa Marc, Mélanie Le Couédic, Elisabeth Bille, Carine Calastrenc. Essai de modélisation spatiale d'une source notariale. : Les contrats de parcerias et leurs dynamiques. (Cerdagne, Pyrénées de l'Est, XIIIe-XVIIIe siècle). Les contrats de parcerias et leurs dynamiques. (Cerdagne, Pyrénées de l'Est, XIIIe-XVIIIe siècle), Nov 2006, Lyon, France. pp.93-99. hal-00218329

HAL Id: hal-00218329

<https://hal.science/hal-00218329>

Submitted on 26 Jan 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ESSAI DE MODELISATION SPATIALE D'UNE SOURCE NOTARIALE. LES CONTRATS DE *PARCERIAS* ET LEURS DYNAMIQUES. (CERDAGNE, PYRENEES DE L'EST, XIII^E-XVIII^E SIECLE)

Marc Conesa

doctorant, Montpellier III

Avec la collaboration de :

Mélanie Le Couédic, doctorante, univ. Tours

Carine Calastrenc, FRAMESPA, - univ. Toulouse Le Mirail

Elisabeth Bille, docteur en histoire, FRAMESPA - univ. Toulouse Le Mirail

Si les actes notariaux ont été l'objet de nombreuses études sociales ou économiques, ils sont plus rarement interrogés du point de vue spatial. Aussi, l'objectif de ce travail est d'exposer les interrogations, les méthodes, les apports et les limites de la spatialisation d'une source notariale : les *parcerias*. Assimilables à des baux à cheptel, ces actes ont été dépouillés aux archives de Puigcerdá (Cerdagne - Pyrénées de l'Est - Espagne) entre 2003 et 2005 dans le cadre de chantiers-histoire²¹. Ils forment un corpus de 407 contrats, inégalement répartis entre le XIII^e et le XVIII^e siècle. Chaque document identifie le bailleur et le preneur puis précise la nature et le nombre des animaux concernés. Il définit aussi sa durée (5 ans en moyenne) et les modalités de partage du lot, du croît et des fruits. Les pratiques notariales et les évolutions juridiques du contrat, les relations sociales et les logiques économiques ont d'abord été l'objet d'une analyse dans la longue durée de la documentation²².

En complément de cette première approche, l'analyse spatiale visait initialement deux objectifs principaux. Pour le petit groupe d'étudiants, doctorants et chercheurs qui s'était constitué autour de ce chantier, il s'agissait d'abord de se confronter à cette forme d'analyse et de faire l'apprentissage du dépouillement qu'elle impose. La source traitait a priori d'élevage et d'espaces, mais quelles données en étaient réellement spatiales, à quelles échelles, et quelles informations apportaient-elles sur la structuration de cet espace montagnard ? Le second objectif, encore à atteindre, est de traiter l'hypothèse selon laquelle la présence de vastes zones pastorales d'altitude donne aux relations entre espaces une tonalité particulière : alors que du point de vue du peuplement, le bassin cerdan paraît structuré dès le XII^e siècle en trois couronnes hiérarchisées (ville au centre, villages de plaine, hameaux et écarts de piémont), du point de vue de la richesse herbagère, ce sont les habitats à la marge, au pied des pâturages, qui peuvent devenir centraux. Dans quelle mesure captent-ils éventuellement les contrats ? Et selon quelles logiques ? C'est en fonction du droit à la montagne et des découpages territoriaux et juridictionnels qui le définissent, qu'il faut interroger le corpus²³. Certaines communautés d'habitants, certaines maisons, certaines dominations seigneuriales, en effet, médiatisent vis-à-vis des autres l'accès aux territoires de dépaissance à différents niveaux — du pré commun à un quartier d'estive ou à une vallée entière — selon des configurations où la continuité territoriale n'est pas toujours la règle. Dans ce schéma, essentiellement médiéval et qui change progressivement durant l'époque moderne, le bail à cheptel pourrait apparaître comme un outil de contournement des voies statutaires d'entrée aux herbages : le preneur ouvre ses propres accès au bétail qui lui est confié. L'objectif final est donc de projeter la trame des relations de *parcerias* sur différents schèmes territoriaux pour éclairer les transformations des usages de l'acte dans un espace lui-même en mouvement. Avant d'y parvenir, un décorticage de la source et de ses données s'impose. C'est à ce travail qu'est consacré cet article.

²¹ Les chantiers-histoire visent trois objectifs : la formation d'étudiants aux paléographies médiévales et modernes (1) au cours d'un travail en équipe (2) pour dépouiller des actes de notaires dispersés dans des centaines de registres (3), hors de portée d'une personne isolée.

²² Conesa (M.), « Le Chantier-Histoire : présentation, bilan, perspectives. », *Estivage et structuration sociale d'un espace montagnard : la Cerdagne*, Projet Collectif de Recherche, rapport intermédiaire, dir. Christine Rendu, SRA Languedoc-Roussillon, 2003, p.79-86 ; Bille (Elisabeth), *Seigneurs, maisons et vacants. La Cerdagne du X^e au XIV^e siècle*, thèse de doctorat nouveau régime, (dir. Cursente Benoît), Toulouse-Le Mirail, 2004, 529 p., p. 493-498 ; Bille (E.), Conesa (M.), Rendu (C.), Bosom (S.), "L'élevage du moyen âge à l'époque moderne au prisme des contrats de *parceria*. Le chantier histoire : retour sur une expérience originale", *Ceretanica*, 2005, n°4, p. 265 – 277.

²³ Christine Rendu n'a pas seulement ouvert la voie à ces interrogations dans sa thèse (Rendu (C.), *La montagne d'Enveig. Une estive pyrénéenne dans la longue durée*, Perpignan, Trabucaire, 2003, 606 p.) mais elle a également encouragée, au sein du PCR Cerdagne, le travail en équipe et les discussions au delà des clivages disciplinaires et des découpages en périodes historiques.

Trois directions de recherche orientent ce premier essai. La première est critique : elle revient sur la nature et la signification des données spatiales, puis examine d'éventuels biais de production de la source, susceptibles de déformer l'image que celle-ci livre des relations de *parceria*. La deuxième procède à l'analyse spatiale de ces données selon un objectif précis : vérifier et qualifier l'attractivité des espaces herbagers dans la logique des contrats. Elle est incontestable, mais se révèle différemment selon les échelles d'analyse. La troisième direction de recherche est un premier essai d'analyse dynamique des relations sur la longue durée des XIII^e-XVIII^e siècle. Les transformations qui apparaissent ne peuvent-elles aider à saisir un peu mieux le rôle et la place de la source, dans une économie pastorale fondée sur des rapports changeants à l'espace ?

1. Implications spatiales des *parcerias* et constitution de la base de données spatialisée

Pour l'essentiel, les données spatiales contenues dans la source se réduisent à trois éléments : le domicile du bailleur, le domicile du preneur, et le lieu de signature de la transaction. A partir de là, trois hypothèses peuvent être formulées.

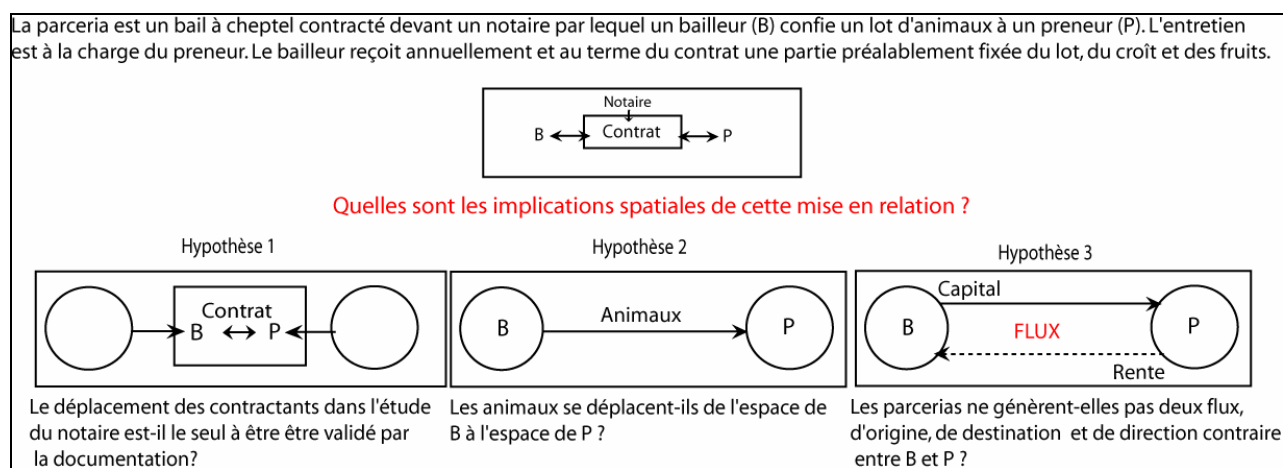


Schéma 1.

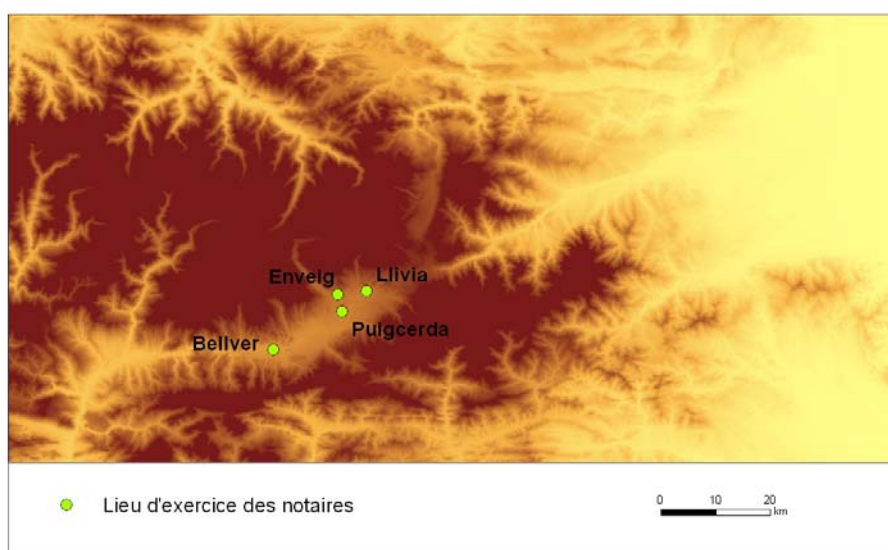
La première procède d'une lecture littérale des documents où la seule implication spatiale des contrats est de réunir le preneur, le bailleur et le notaire en un même lieu, pour la signature de l'acte notarié. Recevable d'un point de vue logique, elle nie toute implication spatiale de l'objet du contrat : le cheptel. Au contraire, la deuxième hypothèse est de nature interprétative: si l'objet du contrat est un lot d'animaux confié par le bailleur au preneur, alors les animaux se déplacent du domicile du bailleur à celui du preneur, à charge pour lui de les nourrir et de les entretenir dans les espaces herbagers qui relèvent de son ressort territorial et étroitement contrôlés au niveau de la communauté d'habitants : les prés, qu'ils soient tenus en propre ou seulement accessibles, après la fenaison, lors de la pâture commune et les pacages communs. Ainsi, les différences entre l'espace du bailleur et celui du preneur pourraient motiver la signature de la *parceria*. Toutefois, rien dans les actes ne démontre un déplacement systématique du lot d'animaux. Au contraire, certains contrats mettent en relation des bailleurs et des preneurs domiciliés en des lieux distincts, sans que les troupeaux ne semblent se déplacer entre les deux domiciles. Là, le preneur est aussi le débiteur du bailleur ; il lui doit une somme d'argent, un capital. Pour rembourser cette dette, il met en gage un lot d'animaux, en totalité ou en partie, au profit de son créancier. Dès lors, celui-ci baille ledit lot au preneur, qui verse des intérêts, la rente, sur ce capital qu'il lui a consenti. Si ce capital a changé de mains, l'espace des animaux est le même ; ces derniers ne se sont pas « déplacés » au sens géographique. En revanche, deux flux de sens contraire peuvent être représentés sous la forme d'une relation, d'une ligne, entre le domicile du bailleur et celui du preneur. Ces cas de figure permettent de forger la troisième hypothèse, retenue comme la plus valable : les *parcerias* s'y définissent comme une relation entre deux agents économiques qui produisent deux flux d'origine, de destination et de direction contraires : l'un signifiant le capital, l'autre la compensation exigée pour l'exploitation de ce capital.

A partir de l'hypothèse retenue, la première étape de l'intégration des données sous SIG a consisté à localiser les lieux d'exercices des notaires (**carte 1**) et les lieux de domiciliation des contractants, à partir du Scan 25 de la Cerdagne. Quelques localités ont aujourd'hui disparu. Elles ont été localisées de manière relative, en fonction de leur proximité à d'autres lieux-dits encore existants (**carte 2**). Dans le procédé d'analyse, on peut,

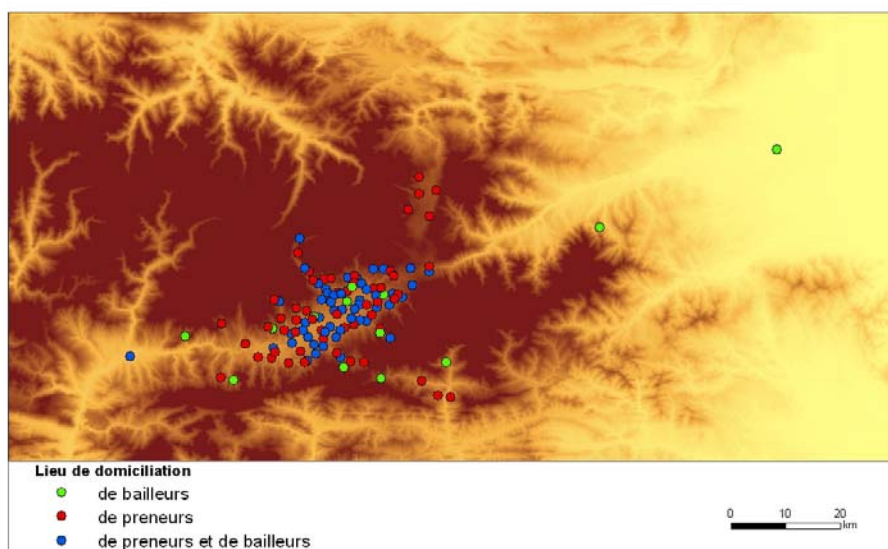
dans le SIG, rapporter à chaque lieu le nombre de preneurs, de bailleurs, le type et le nombre animaux échangés et réaliser de multiples interrogations. Dans un second temps, les relations entre lieux de domicile des preneurs et des bailleurs ont été spatialisées par des lignes à partir d'une table décrivant chaque contrat (à l'aide de l'extension « carte de flux » sous Arc Gis 8). Ces lignes ne représentent pas directement les déplacements des d'animaux, mais matérialisent plutôt ces flux de capitaux (crédit, cheptel, rente) engendrés par les contrats. Elles « symbolisent » l'implication spatiale des actes.

2. Des relations polarisées par Puigcerdá et constitutives d'un modèle centre-périphérie ?

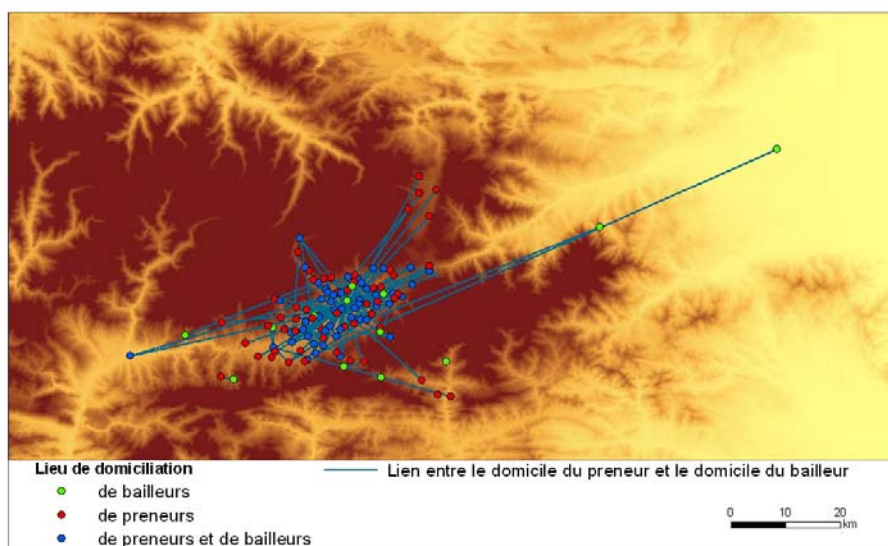
La **carte 3** présente les relations entre les lieux entre lesquels une ou plusieurs *parcerias* ont été signées. Ces contrats, ici toutes périodes confondues, couvrent toute la plaine de la Cerdagne. A plus petite échelle, on remarque des extensions ponctuelles ; vers l'est, c'est le cas d'un bailleur domicilié à Perpignan. Vers le nord-est, des contrats sont passés avec des habitants du plateau voisin du Capcir. Au nord, ils s'étendent vers la vallée du Carol, à l'ouest vers la cité épiscopale d'Urgell et au sud vers le Vall de Ribes. A première vue, cette carte de flux donne l'impression d'une polarisation de l'espace des *parcerias* par la ville de Puigcerdá.



Carte 1 lieu d'exercice des notaires.

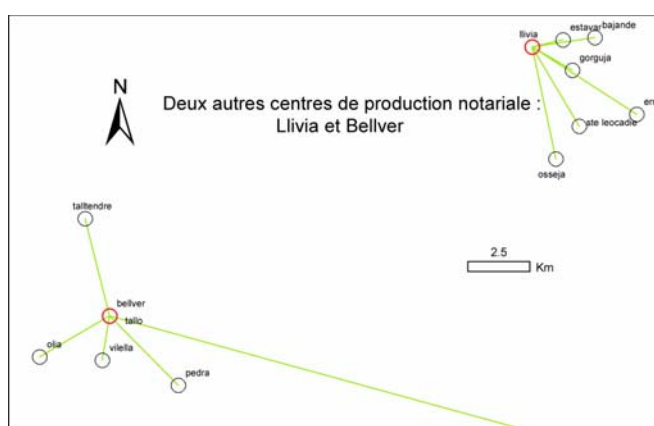


Carte 2 : lieu de domiciliation des contractants



Carte 3 : spatialisation des relations des lieux de domicile des contractants sous forme de flux

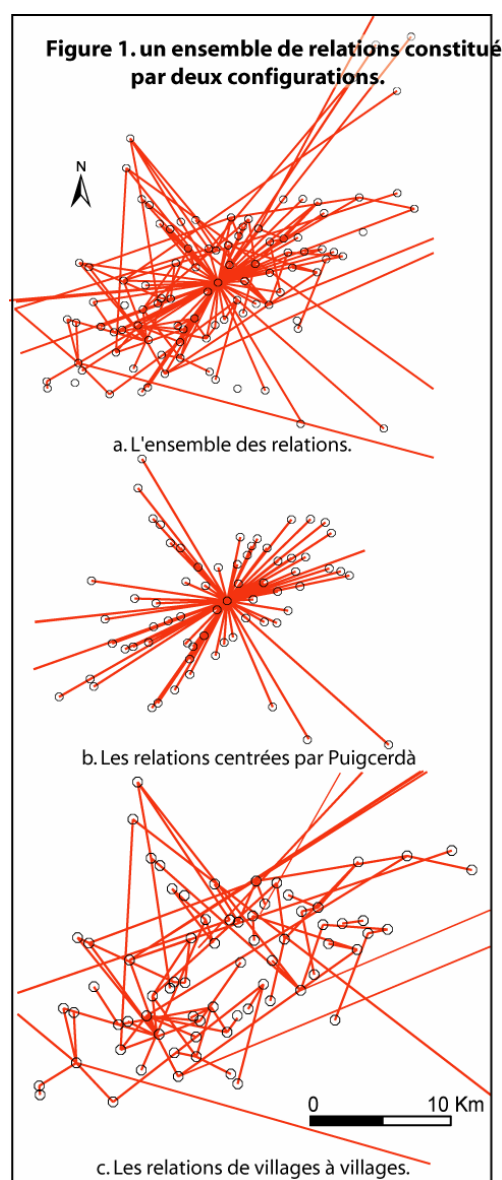
Or, la très grande majorité des notaires de Cerdagne officie dans la ville. Cette présence du notariat ne constitue-t-elle pas un biais dans la documentation qui concourt à sur-représenter la cité ?



Carte 4. Des foyers notariaux secondaires

La **carte 4** fait apparaître les centres notariaux secondaires. Elle conforte l'impression d'une sur-représentation des relations entre des habitants de ces centres et des villages. Toutefois, la proportion élevée de contrats signés à Puigcerdà même, mais entre deux villageois (près de 40% des contrats), montre que cette sur-représentation, impossible à quantifier, n'est pas de nature à déformer complètement l'image. D'autres biais des sources peuvent encore exister, qui restent à analyser : ils résident principalement dans un recrutement préférentiel des aires propres à chaque notaire.

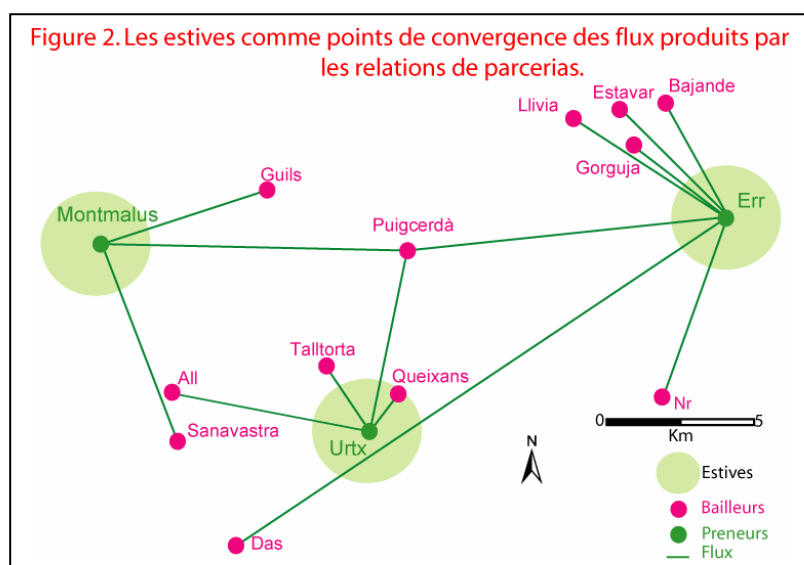
La suite de l'analyse permettra de revenir autrement à cette question de l'influence des centres notariaux. L'objectif est maintenant d'examiner la distribution des relations bailleurs-preneurs en fonction du lieu de domicile des contractants. L'hypothèse selon laquelle la *parceria* est sous-tendue par une disparité des espaces en ressources herbagères et permettrait éventuellement de contourner les règles d'accès à ces ressources



est-elle vérifiée ? Le **tableau 1** souligne d'abord que les *parcerias* sont en très grande majorité (90%) signés entre des individus de lieux différents. Les relations participent ensuite de deux configurations différentes qui éclairent les complémentarités recherchées (**figure 1**) : l'une est centrée sur Puigcerdà (env. 50% des actes), l'autre relie les villages (env. 40%).

Tableau 1. Distribution des relations bailleurs – preneurs. (XIII ^e -XVIII ^e siècle)				
Bailleurs / Preneurs	Villages	Puigcerdá	Non renseignés	Total
Villages	159	1	3	163
Puigcerdá	208	11	3	222
Non renseignés	17	1	4	22
Total	384	13	10	407
(Nombre de contrats entre individus d'un même lieu)	(30)	(11)	(0)	(41)

La ville participe à plus de la moitié des *parcerias* dépouillées, mais la répartition bailleurs – preneurs est très inégale : 95% des contractants habitant Puigcerdá sont des bailleurs, qui représentent ainsi près de 55% de la totalité des bailleurs. Détentrice du capital, la cité investit dans les villages entrés dans sa proche périphérie (une majorité des actes s'inscrit dans une couronne distante de moins de 7,5kilomètres de Puigcerdá) à travers des baux à cheptel plus rémunérateurs que la rente foncière (on estime le rendement de 20 à 30% pour les premiers contre 5% pour la seconde)²⁴. Cette économie est essentiellement fondée sur les produits de l'élevage bovin et équin (près de 60% des animaux de ces espèces sont baillés par les hommes de la ville) dans les terroirs proches de la cité. Par ce type de contrats, la ville pallie le manque de fourrage récurrent dans son terroir étriqué et renforce son emprise sur les espaces environnants. Cette configuration paraît dès lors s'inscrire dans un modèle centre-périphérie classique.



S'en tenir à ce constat serait oublier qu'une grande partie des baux à cheptel est établie entre les habitants des villages. Les relations y sont définies par des interconnections multiples (**figure 1**) qui paraissent former une configuration en rhizome. Dans cet ensemble, un changement d'échelle montre que les villages dotés de pacages d'altitude, d'estives, semblent former des points de convergence des relations (**figure 2**). L'élevage concerné est plus souvent de type ovin. Au delà de l'image dominante où l'essentiel des contrats part de

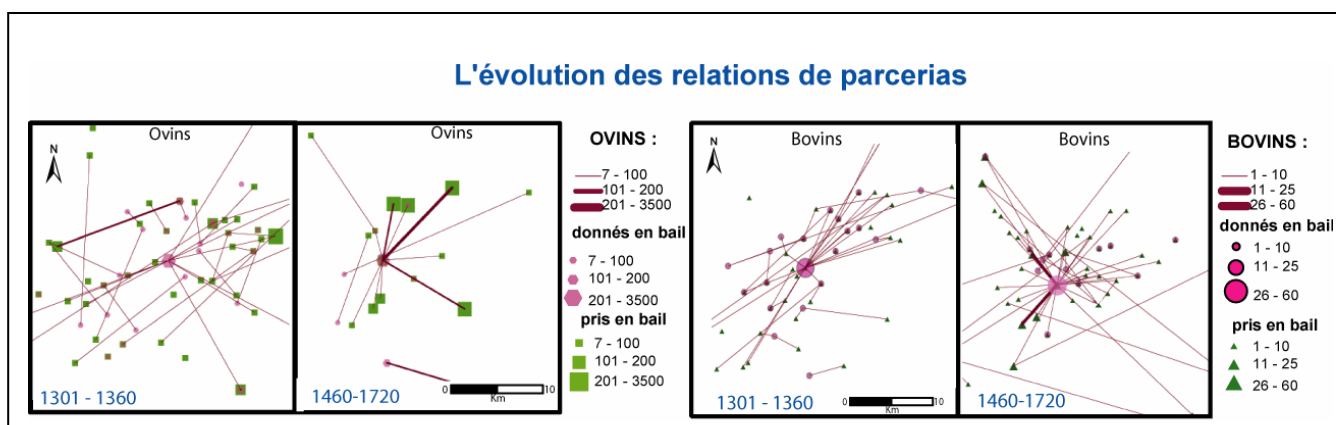
Puigcerdá, ce deuxième modèle met donc au jour une autre forme de relations, a priori non structurée directement par le poids et le capital urbains. Du point de vue d'une polarisation par les versants, cet éclairage latéral qui met à distance la ville, sert en quelque sorte de contre-épreuve : non seulement il la confirme, mais il suggère même un rôle actif des habitats de piémont (les plus susceptibles d'être sous-représentés) dans la gestion des *parcerias*. Si celles-ci établissent des relations à travers toute la Cerdagne et même au-delà, leur usage varie donc en fonction des espaces : contrats bovins et équins à capitaux urbains sur les herbages intensifs des villages proches de la cité, contrats sous-tendant des jeux sur l'accès aux estives des communautés d'habitants montagnardes, esquissent de manière grossière encore les deux faciès extrêmes d'un acte dont une analyse

²⁴ Whickam(Chris), *Communautés et clientèles en Toscane au XII^e siècle*, 1995, trad. fr, Rennes, Bibliothèque d'Histoire Rurale, n°2, 2000, 303 p., p.23 ; Caucanas (Sylvie), "A propos des baux à cheptel. Gasailles et arègues en pays d'Aude (XV^e-XVIII^e siècle), *Histoire et sociétés rurales*, n°23, 2005, p.205-216, p.206

détaillée livrerait des cas de figure intermédiaires. Mais ces deux pôles, qui paraissent bien ouvrir la voie à une recherche des structures territoriales sous-jacentes aux emplois de la *parceria*, résultent pour l'instant d'un écrasement de la dimension temporelle. Or loin d'être statiques ou a-historiques, les configurations compilées sur la carte procèdent d'évolutions dans la longue durée. Quelles dynamiques celles-ci dessinent-elles ?

3. Disparition des *parcerias* écrites et dissociation des espaces de l'élevage.

Une tendance lourde structure cette évolution des *parcerias* dans la longue durée, celle de leur progressive disparition des sources notariales. Très fréquent jusqu'au bas Moyen-Âge, ce type d'acte se raréfie à l'époque moderne, jusqu'à disparaître des registres notariés dans la première moitié du XVIII^e siècle. Or cet effacement — très relatif car le contrat oral de *parceria* est encore vivace au début du XX^e siècle, avec des modalités qu'il reste à étudier — s'accompagne d'une progressive transformation de la distribution spatiale des actes. Pour les ovins, la comparaison des quantifications de flux entre le Moyen Âge et l'Epoque Moderne montre une simplification extrême des relations, caractérisée à la fois par une disparition des contrats inter-villageois, une polarisation exclusive des quelques actes restants sur Puigcerdà, enfin une réduction des distances (**cartes 5 et 6**). L'évolution pour les bovins est bien différente. Si la ville polarise nettement un nombre encore élevé de contrats sur une petite ceinture de villages proches, d'autres relations, de longue distance, évitent Puigcerdà (**cartes 7 et 8**).



Eclairés par des informations issues d'autres sources, ces mouvements contradictoires suggèrent, à titre de pistes de recherche, quelques hypothèses. Les *parcerias* ovines, essentiellement vouées à ouvrir à des troupeaux les estives de communautés montagnardes auxquelles ils n'auraient pas eu accès, ne se sont jamais fortement polarisées sur Puigcerdà : la ville a, dès le milieu du XIV^e siècle, acquis des droits sur différents massifs, qui ont dispensé ses éleveurs de conclure de tels contrats (les *parcerias* évitent ces aires-là). Dévolue aux relations inter-villageoises, excentrée au sens propre, la *parceria* se raréfie dans les sources écrites de la capitale cerdane (les études notariales rurales n'ont pas toutes été dépouillées). Lorsque Puigcerdà, au XVIII^e siècle, perd ses pâturages, les formes d'accès aux estives ont profondément changé. Elles se déclinent sur d'autres registres, la location de quartiers de montagne circonscrits aux étrangers d'une part, une rigidification du principe de résidence comme base du droit d'estivage sur le reste des communaux d'autre part, l'un et l'autre phénomène signant une territorialisation plus exclusive des aires pastorales. La *parceria* écrite demeure marginale, mais le fait ne reflète pas forcément un déclin proportionnel de cet élevage. Les *parcerias* bovines, elles, concernent essentiellement les herbages intensifs des villages proches de la ville, pour un élevage naisseur et d'embouche. Elles participent de la construction d'un pré carré autour de Puigcerdà. Avec la fermeture progressive au parcours et à la vaine pâture, cet espace a de moins en moins à voir avec les formes d'accès aux herbes collectives. Dans cette relation de proximité urbaine que sous-tend l'affirmation de la propriété privée, l'acte notarié se maintient plus largement. Sa raréfaction, moins nette que pour la *parceria* ovine, est attribuable en grande partie à des acquisitions foncières par les hommes de Puigcerdà dans ces villages périphériques : ils n'ont plus besoin de preneurs comme intermédiaires.

Ces quelques hypothèses, fragiles encore, tendraient à montrer que si l'influence des centres notariaux induit des biais, elle le fait de façon plus subtile qu'on aurait pu le supposer, et ne devrait pas empêcher une

compréhension globale des logiques des actes. Elles incitent donc à approfondir l'analyse des relations spatiales informées par la source, au regard des différentes configurations territoriales qui la contraignent. Mais cette analyse ne pourra se passer d'une mise en perspective constante et critique des usages nuancés du contrat, des conditions de sa production, y compris de sa prise en charge par l'écrit.

